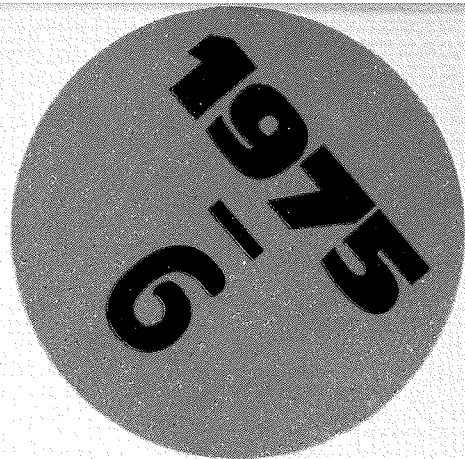
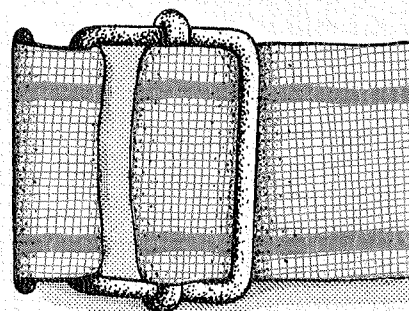


Centre du droit
de l'entreprise



DOSSIERS BREVETS



Faculté de droit
39, rue de l'université 34060 MONTPELLIER CEDEX
Tél. (67) 72.82.81 - Poste 41

Collaborateurs des « DOSSIERS BREVETS & MARQUES »

- M. ALCADÉ**
Chargé d'enseignement à la faculté de Droit de Montpellier
et au CEIPI
- M. J. AZEMA**
Professeur à la faculté de Droit de Lyon et au CEIPI
- M. J.J. BURST**
Professeur à la faculté de Droit de Strasbourg,
Directeur du CEIPI
- M. A. CHAVANNE**
Professeur à la faculté de Droit de Lyon et au CEIPI.
Directeur du Centre Paul Roubier
- M. M. de HAAS**
Conseil en Brevets, Professeur au CEIPI
- M. D. KLEIN**
Ingénieur ENAC, Service de propriété industrielle d'IBM
- M. D. LAGAUZEIRE**
Docteur en Droit. Conseil en Brevets.
- M. M. LEBUSQUE**
Ingénieur, service des Brevets Sté Creusot-Loire
Diplômé du CEIPI.
- M. C. LE STANC**
Chargé de cours à la faculté de Droit de Montpellier
- M. J.M. MOUSSERON**
Professeur à la faculté de Droit de Montpellier et au CEIPI
- M. Y. REBOUL**
Maître-assistant à la faculté de Droit de Strasbourg. (CEIPI)
- Mme SCHMIDT**
Maître-assistante à la faculté de Droit de Montpellier
- Mme A. SONNIER**
Assistante à la faculté de Droit de Montpellier
- M. J.P. STENGER**
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
- M. P. VIGAND**
Ingénieur E.S.E. Licencié en Droit. Diplômé du CEIPI
- M. M. VIVANT**
Assistant à la faculté de Droit de Montpellier

Autres publications du Centre du Droit de l'Entreprise

- Dans la collection « Bibliothèque de Droit de l'entreprise »**
Le Droit de la distribution
par J.J. BURST, N. CHOLLET, Ch. LAVABRE, J.M. LELOUP,
J.M. MOUSSERON, A. SEUBE.
- Dans la collection « Actualités de l'entreprise »**
Nouvelles techniques contractuelles
Nouvelles techniques de concentration
Les services communs d'entreprises
L'exercice en groupe des professions libérales
Le Know-How
- Dans la collection CEIPI**
L'invention protégée par J. SCHMIDT
L'épuisement du droit du breveté
La copropriété des brevets d'invention
Droit commun de la réservation du savoir-faire*, par R. FABRE
L'acte de contrefaçon*, par Ch. LE STANC
Les contrats de recherche*, par Y. REBOUL.
- Les « Cahiers de Droit de l'entreprise », revue trimestrielle.**

" DOSSIERS BREVETS" 1975 - VI

comporte l'étude des décisions suivantes :

- 1°) T.G.I. PARIS 13 Juillet 1974, Sté STORK c/ Sté ZIMMER
 - . 2e avis de nouveauté
 - . Insuffisance de description
 - . Antériorité de toutes pièces
- 2°) T.G.I. PARIS 26 Avril 1975, ROSSET et HAMAYON c/Sté ALTULOR et autres
 - . Saisie-contrefaçon : conditions - nullité - conséquences
 - . Modification des revendications - art 73 - 3 - Date de prise d'effets
 - . Validité de brevet - nouveauté - activité inventive.
- 3°) T.G.I. LYON 18 Mars 1975, BERTRAND c/ EMAUMETAL et MULLER
 - . Nouveauté
 - . Activité inventive
- 4°) PARIS 26 Mai 1975 , Sté BRASSEUR c/ Stés BOMAG, MALETRA et PARIS - MATERIEL
 - . Confiscation de matériel contrefaisant détenu par un usager
 - . Confiscation et indemnité de contrefaçon
 - . Confiscation et ventes postérieures au jugement
- 5°) T.G.I. MARSEILLE 15 Janvier 1975, Sté BENNES MARREL c/ Sté BENNES SAPHEN et Sté DECHETS SERVICES
 - . Annulation de saisie-contrefaçon (cause, moment, auteurs et effets de la demande)
- 6°) PARIS 9 Janvier 1975, Sté VAN DER LELY c/ AMAZONEM VERKE et BARA
 - . Indemnité de contrefaçon (assiette et méthode de calcul)
- 7°) T.G.I. BORDEAUX 20 Mars 1975, Sté CIVILE de RECHERCHES PHARMACEUTIQUES et THERAPEUTIQUES c/ LABORATOIRES GUEYNE
 - . Clause de prorogation de compétence et art 68.